



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24425-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.1423**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHE D'ÉTUDE DE SIGNALISATION DE REPÉRAGE**

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/12/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Nomenclature** :

**Politique Publique** : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE  
URBAINE

**OBJET** : MARCHE D'ÉTUDE DE SIGNALISATION DE REPÉRAGE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent marché porte sur les prestations d'étude de signalisation de repérage. Il s'agit du renouvellement du marché A8029 arrivant à terme le 31 décembre 2012. Ce marché de prestations intellectuelles concerne :

- l'étude d'un plan de jalonnement composé de :

Plan de repérage des carrefours

- Recueil des données nécessaires à l'élaboration de la liste des pôles (recensement statistique, contrôle des noms...)
- Étude des pôles pouvant donner lieu à une mention
- Établissement des fiches carrefours
- Étoiles de jalonnement
- Projet de définition (plan avec implantation, photo, fiche schématiques donnant les indications à signaler, les couleurs et les hauteurs de définitions)

- l'implantation de ces panneaux de signalisation sur le terrain et vérification de la faisabilité technique. (avec un représentant du maître d'ouvrage)
  
- suivi des chantiers si nécessaire avec un représentant du maître d'ouvrage.

Le seuil maximum annuel est fixé à 70 000€ HT, sans minimum.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013. Il pourra être ensuite reconduit par période successive de 1 (un) an, pour une durée maximale de reconduction expresse de 3 (trois) ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2016. Le montant annuel HT des dépenses est estimé à 40 000€.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2012 - 45 a été adressé à la presse le 03/08/2012. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie.....le 03/08/2012
- BOAMP.....le 08/08/2012
- JOUE.....le 08/08/2012

Les DCE ont été mis en ligne sur le site profil acheteur (Achatpublic.com) le 03/08/2012

La date limite de réception des plis a été fixée au 24 septembre 2012 à 12 h 00.

Trois candidats ont répondu à cette consultation.

- ASCODE
- EGIS France
- COVADIS (offre dématérialisée)

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants:

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Au cours de la séance du 4 octobre 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont déclaré recevables l'ensemble des candidatures, autorisant de fait la poursuite de leur analyse. Les critères d'analyse des offres étaient définis comme suit:

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	60%
2 – valeurs technique	40%

Le critère prix des prestations a été évalué sur la base d'un bon de commande type établi par la Ville et communiqué aux candidat sous forme de la réalisation d'une étude virtuelle: il s'agissait pour eux de réaliser le jalonnement d'un quartier de la ville d'Aix-en-Provence composé de 10 carrefours en prenant en compte un nouveau plan de circulation.

La valeur technique a été jugée au regard des sous-critères de méthodologie de réalisation des études (14 points), de la durée de réalisation des études (15 points), des moyens humains et matériels mis à disposition dans le cadre de l'exécution des prestations (10 points). En outre, le respect de l'ordre de présentation du mémoire imposée dans les règles de la consultation était noté sur un point.

Au cours de la séance du 8 novembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres, après en avoir débattu a décidé d'attribuer le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse: la société ASCODE. En effet, tout en proposant l'offre financière la moins élevée (calculée à 1 480,00€ HT, soit 56% de moins que l'estimation faite par la Ville), le candidat décrit dans son mémoire des moyens humains et matériels suffisants au regard des besoins de la Ville, ainsi qu'un nombre de réunions permettant d'avoir un suivi rapproché des études à réaliser.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet les prestations d'étude de signalisation de repérage, au profit de la Ville d'Aix en Provence, ses éventuelles reconductions, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec la société ASCODE, avec une offre calculée à 1480,00€ HT et pour les montants en valeur indiqués ci-dessus.

## 2012.1423 - MARCHE D'ÉTUDE DE SIGNALISATION DE REPÉRAGE

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

### Ont voté contre

NEANT

### Se sont abstenus

NEANT

### N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**